

PRFB de la Nouvelle Aquitaine

Bilan de la consultation publique
29 janvier 2020





Métadonnées

Titre	En application de l'article L123-19 du code de l'environnement, une participation du public par voie électronique est organisée afin de recueillir les observations et propositions du public sur le projet de Contrat Forêt Bois Bourgogne Franche-Comté
Sous-titre	PRFB de la Nouvelle Aquitaine
Nature	
Commanditaire	DRAAF Nouvelle Aquitaine Nathalie Fabre SERFOB
Références client	
Réalisé par	Cerema Sud-Ouest MTEDT
Affaire suivie par	Bénédicte Baxerres benedicte,baxerres@cerema.fr
Références Cerema	Affaire n° C20SA0006
	Synthèse des avis recueillis après consultation du public dans le cadre du projet de Programme Régional Forêt Bois de Nouvelle Aquitaine
Mots clés	Mots clés selon les thésaurus URBAMET et/ou ECOPLANETE concertation publique, PRFB
	Mots clés géographiques Nouvelle-Aquitaine
Droits	Ce document ne peut être reproduit en totalité ou en partie sans autorisation expresse de : Crédits photos – illustrations :



Référence documentaire

N° ISRN

n° ISRN

Conditions de diffusion

Notice (auteurs, titre, résumé, etc.)

diffusable non diffusable

Rapport d'étude

libre (document téléchargeable librement)

contrôlé (celui qui en veut communication doit en faire la demande et obtenir l'autorisation et les conditions d'usage auprès du commanditaire)

confidentiel (document non diffusable)

Historique versions

Version(s)	Date	Commentaire
1.0	29 janvier 2020	

Validation du document

Rédacteur(s)
avec la participation de

Bénédicte Baxerres benedicte.baxerres@cerema.fr	Cerema Sud-Ouest /MTEDT	31/01/20
Frédéric VOISIN	Cerema Sud-Ouest DAIT	31/01/20
Frédéric VOISIN	Cerema Sud-Ouest DAIT	31/01/20
Validé par	Fabrice MARIE	

Relecteur(s)

Table des matières

1 - Cadre légal de la participation du public.....	1
2 - Mode de consultation et publicité.....	1
2.1 - Publicité.....	1
2.2 - Dates de consultation	1
2.3 - Dossier de consultation	1
3 - Recueil et synthèse des avis.....	1
3.1 - Catégories d'expéditeurs.....	2
3.2 - Origine géographique des avis.....	2
3.3 - Proportion d'avis favorables et défavorables.....	3
3.4 - Arguments en défaveur.....	3
3.4.1 - Proportion d'avis « techniques » et « non techniques ».....	3
3.4.2 - Arguments avancés en défaveur du PRFB.....	3
3.4.2.1 - Arguments avancés concernant les avis « non techniques ».....	3
a) Principaux éléments d'ordre général évoqués:.....	3
b) Principales thématiques évoquées, se rapportant à l'environnement, aux pratiques sylvicoles ou au cadre de vie :.....	4
c) Principales attentes exprimées au niveau des propositions « non techniques ».....	5
3.4.2.2 - Arguments avancés concernant les avis « techniques ».....	5
a) Remarques concernant la gouvernance du projet.....	5
b) Remarques concernant les éléments techniques liés à la sylviculture ou la prise en compte des enjeux environnementaux.....	6
c) Demandes/Propositions.....	7
4 - Données de référence.....	9
4.1 - Associations ou groupements d'individus ayant fait parvenir un avis	9

Index des illustrations

Index des tableaux



Table des sigles et acronymes

Cette table se justifie en cas de rapport épais ou de sigles nombreux.

Dans les autres cas, l'explicitation du sigle ou de l'acronyme à sa première apparition suffit.

<i>Sigle, Acronyme</i>	<i>Définition</i>
Cerema	Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
DTerSO	Direction territoriale Sud-Ouest

Glossaire

<i>Terme utilisé</i>	<i>Définition</i>
Glossaire	Un glossaire est une liste classée par ordre alphabétique des termes rencontrés dans le document assortis d'une définition précise (à utiliser le cas échéant).

1 - Cadre légal de la participation du public

En application de l'article L.123-19 du Code de l'environnement, une participation du public par voie électronique a été organisée afin de recueillir les observations et propositions du public sur le projet de PRFB Nouvelle-Aquitaine.

2 - Mode de consultation et publicité

(compléments à apporter par DRAAF/CR)

2.1 - Publicité

La consultation du public a fait l'objet d'un avis préalable publié :

- sur le site internet de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine.
- ..

2.2 - Dates de consultation

Les contributions ont été recueillies via une plateforme électronique mise à disposition sur le site de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine, entre 16 décembre 2019 et le 16 janvier 2020.

2.3 - Dossier de consultation

Le dossier de consultation du public intégrait :

- le projet de programme régional de la forêt et du bois de Nouvelle-Aquitaine,
- le rapport d'évaluation environnementale
- l'avis de l'autorité environnementale.

3 - Recueil et synthèse des avis

Durant la période de consultation, la page dédiée du site internet de la DRAAF a été consultée par **xxx** personnes.

Le 16 janvier 2020 un total de 160 courriels ont été réceptionnés. Parmi ces 160, deux courriels

correspondent à un envoi en double, 1 est illisible (apparaît en caractères non typographiques), soit au total 157 avis reçus par courriel.

3.1 - Catégories d'expéditeurs

Sur 157 courriels reçus :

- 19 concernent des associations ou groupement d'individus
- 138 concernent des avis reçus de particuliers ou particuliers regroupés pour une réponse commune. Parmi ceux-ci :
 - 3 se sont présentés comme propriétaires forestiers,
 - 3 particuliers, membres d'une association de PN
 - 2 particuliers enseignants
 - 2 animateurs sites Natura 2000,
 - 1 Conseiller départemental (64)

3.2 - Origine géographique des avis

Ex-Aquitaine : 72 (45%)

- Dordogne :21
- Gironde: 23
- Landes : 11
- Lot-et-Garonne :4
- Pyrénées Atlantiques : 23

Ex-Limousin : 6 (4%)

- Corrèze :1
- Haute-Vienne :2
- Non identifié (« Massif-Central »/l »Lmousin ») :3

Ex-Poitou-Charentes : 4 (2%)

- Charente : 2
- Charente-maritime:1
- Vienne : 1

Autres : 2 (1%)

- Puy-de-Dôme : 1
- Deux-sèvres : 1

Non identifiés : 73 (45%)

3.3 - Proportion d'avis favorables et défavorables

Avis considérés comme neutres (pas d'avis énoncé) : 8 (5 %)

Avis défavorables : 150 (95 %)

3.4 - Arguments en défaveur

3.4.1 - Proportion d'avis « techniques » et « non techniques »

Ont été considérés comme avis « techniques » les avis faisant explicitement référence à des éléments textuels du PRFB (ex : référence aux axes, objectifs, orientations du PRFB, extraits,, ..).

Ont été considérés comme avis non techniques, ceux émettant un avis sans s'appuyer sur des éléments constitutifs du PRFB. Avis du type :

« Bonjour, J'é mets un avis défavorable à ce projet »

ou :

« Je tiens à faire connaître ma désapprobation de ce plan concernant la gestion régionale de nos forêts et du bois pour les années à venir. Je rejoins donc l'avis de France Nature Environnement et demande à ce que ce plan ne soit pas validé tel qu'il est présenté à cette consultation »

- Avis « techniques » : 51 (32 %)
- Avis « non techniques » : 107 (68 %)

3.4.2 - Arguments avancés en défaveur du PRFB

3.4.2.1 - Arguments avancés concernant les avis « non techniques »

À noter que la majorité des avis provenant des particuliers ayant émis un avis défavorable au PRFB porte sur un ressenti sur l'activité sylvicole et non sur le document PRFB précisément. Il s'agit généralement d'une hostilité aux pratiques des coupes rases et à l'enrésinement.

a) Principaux éléments d'ordre général évoqués:

- une approche économique ou productiviste de la forêt
- une évolution globale du modèle de société souhaité vers une meilleure prise en considération de l'environnement,
- une absence de mesures concrètes en faveur de l'environnement
- une consultation à publicité insuffisante/ Déni de la démocratie/ défiance vis-à-vis des institutions (Etat, Région, organismes publics, instances interprofessionnelles)

c) Principales attentes exprimées au niveau des propositions « non techniques »

- une politique de repeuplement et protection des feuillus : orienter les parcours sylvicoles vers une forêt mixte, plus résiliente et plus respectueuse de l'environnement
- la transformation des pratiques classiques vers des productions bio ou agro-responsables
- une évaluation des impacts sur l'environnement, des récoltes supplémentaires de bois, principalement sur la biodiversité, les bilans hydrique et carboné, les sols
- un encadrement des pratiques sylvicoles jugées néfastes à l'environnement : principalement : coupes rases, recours à la mécanisation, monoculture et enrésinement des surfaces forestières, intrants et produits phytosanitaires
- un suivi du bilan carbone des politiques mises en œuvre

3.4.2.2 - Arguments avancés concernant les avis « techniques »

a) Remarques concernant la gouvernance du projet.

- Regret relatif à une opacité de la procédure lors de la préparation du PRFB, un défaut de concertation avec les acteurs en charge de la préservation de l'environnement :
« La commission en charge du programme régional Forêt Bois réunit principalement des professionnels de la filière (producteurs et transformateurs). Il n'y a que 2 assos de protection de l'environnement pour représenter les usagers de la forêt. Cela pèse très peu face au lobby du bois-énergie et de la silviculture industrielle »,
« Le document proposé est très technique avec une orientation très économique et il ne laisse pas suffisamment de place à la défense de la biodiversité »,
« Les stratégies de développement de l'emploi sont dirigées principalement vers les filières d'exploitation. La part donnée à la filière préservation, sensibilisation, éducation est sous-représentée alors qu'elle nous semble intéressante à développer »
- Regret directement exprimé par les associations, de ne pas avoir été intégrées dans la construction du PRFB. Demande de participation à une co-construction des documents subséquents et au suivi du PRFB
- Réponses données à l'avis de l'AE jugées insuffisantes
- Attente forte de précisions concernant :
 - la localisation des prélèvements supplémentaires,
 - les termes gestion durable et de silviculture de précision, notamment en termes de

garanties sur la prise en compte de l'environnement

- les mesures et contraintes prescrites en faveur de la préservation de la biodiversité, des sols ou la prise en compte du changement climatique.
- le remplacement des essences dans les massifs, en particulier des essences en voie de dépérissement
- Les contrôles et le suivi des mesures préconisées (« *Qui contrôle ? Qui sanctionne ? Qui remet en état et comment ?* »)

b) Remarques concernant les éléments techniques liés à la sylviculture ou la prise en compte des enjeux environnementaux

- Alerte sur les risques sociaux et environnementaux qu'engendrerait une évolution de l'exploitation sylvicole « *standardisée* » et son « *gigantisme* »
- Alerte du regroupement de petites parcelles qui favoriserait le développement de la mécanisation, et privilégierait notamment les forêts de résineux au détriment des forêts de feuillus (disparition à terme des massifs de feuillus).
- Alerte sur la contradiction entre les orientations régionales de NeoTerra et du PRFB (notamment en termes de conséquences sociales et environnementales)
- Alerte vis-à-vis des risques d'un développement de la monoculture qui aurait pour conséquence :
 - une uniformisation génétique des essences,
 - une orientation du choix des essences en fonction de l'optimisation économique et non des services écosystémiques
 - une réduction des services écosystémiques des forêts
 - un développement des coupes rases, ayant pour conséquence entre autres, une fragilisation des sols
 - une perte dans la dimension multifonctionnelle de la forêt : paysage, tourisme, productions secondaires (champignons, ..)
 - une accentuation de la vulnérabilité aux risques sanitaires et naturels et donc une diminution de la résilience des forêts
 - une augmentation de l'usage des produits d'origine chimique (produits phytosanitaires, fertilisants, ..)
- Alerte vis-à-vis d'un développement de la mécanisation, favorisée par les aides financières (pratiques de la société Allianz fortement réprochées en Béarn) et la monoculture
- Alerte vis-à-vis du risque que représenterait une exploitation et exportation des rémanents (souches, menus branches à destination du bois énergie ..) au détriment de

l'enrichissement par humification des sols

- Alerte forte sur l'augmentation des prélèvements de 25 % et les impacts environnementaux induits.
- Regrets concernant l'absence de prise en compte des enjeux environnementaux (Natura 2000) et d'un suivi environnemental : indicateurs environnementaux insuffisants
- Regrets concernant une multi fonctionnalité de la forêt limitée à l'acceptabilité sociale de l'activité des forestiers
- Regrets concernant l'absence de fiches action en faveur du développement d'une gestion plus raisonnée
- Regrets concernant l'absence d'articulation avec les documents sur l'eau et milieux aquatiques ni même avec les chartes des PNR et les DOCOB des aires protégées Natura 2000,

c) Demandes/Propositions

- Améliorer/compléter le PRFB, préciser, cadrer et suivre les pratiques sylvicoles, proposer/favoriser les techniques sylvicoles alternatives :
 - Intégrer les recommandations des associations (FNE, ..) et de l'autorité environnementale
 - Favoriser la promotion de forêts mixtes, de peuplements mélangés notamment pour permettre d'assurer une meilleure résilience des massifs forestiers au changement climatique, de prendre en considération de l'environnement (biodiversité,..). «... *favoriser le remplacement des pins par des feuillus à la périphérie des zones urbanisées ...*»
 - Promouvoir une « sylviculture irrégulière » (mélangeant les essences et les classes d'âge) et privilégiant la régénération naturelle (référence à Pro Silva)
 - Proposer la préservation de parcelles intactes, aux côtés de parcelles exploitées de manière raisonnée et non excessive, maintien de corridors entre ces parcelles
 - Introduire des indicateurs environnementaux, notamment : coût carbone, stock BE BI capitalisé, évolution des surfaces feuillus, biodiversité, indicateurs volume de bois mort au sol.

- Préciser les objectifs de gestion durable, les indicateurs, un calendrier

 - Rappeler au niveau du PRFB le "corpus réglementaire" qui s'impose aux espaces protégés, quelque-soit leur surface («... *les habitats forestiers de grand intérêt ont un foncier morcelé et les chantiers sont en dessous des seuils réglementaires. Le reboisement est obligatoire, mais il n'est pas mentionné d'essence et la transformation n'est donc pas réglementée...* »).
- Intégrer et développer les éléments de connaissance pour améliorer les pratiques :
 - Intégrer les éléments de recherche actuels et documents tels que: ECOBIOSE, Acclimaterra rapport du GIEC, rapports UICN

 - Développer les études et éléments de connaissance des impacts environnementaux des parcours sylvicoles : bilan carbone, adaptation au changement climatique

 - Détailler, voire quantifier économiquement, la valeur des services écosystémiques.

 - Conditionner les aides à la qualité environnementale des pratiques, d'une sylviculture raisonnée

 - Définir un programme d'abandon (ou usage raisonné) des pesticides et intrants

 - Assurer un suivi de l'état de l'environnement :
 - conséquences des pratiques sur la fertilité des sols, indicateur de suivi (« *Plusieurs fiches se terminent par un paragraphe intitulé « Prise en compte des enjeux environnementaux : » Cependant il n'est pas dit quel contrôle sera fait de l'application de cette prise en compte ni le caractère contraignant ou non de celle-ci.* »)

 - suivi de la protection et de la préservation de la ressource en eau : d'un point de vue quantitatif, qualitatif et hydromorphologique afin de veiller au respect des modalités de franchissement de cours d'eau lors des interventions sylvicoles.

 - Intégrer la filière forêt-bois aux études sur le fonctionnement du système forestier, son adaptabilité au changement climatique



4 - Données de référence

4.1 - Associations ou groupements d'individus ayant fait parvenir un avis

ADRM, ASSOCIATION DE DÉFENSE DES RESSOURCES MARINES
animateur du PRCNA (FNE)
Asociation le Bétey
Asociation Vive la Forêt
Assoc_SEPANSO
Assoc_SEPANSO des Landes
Assoc_Société des Amis de Navarrosse
Assoc-Les Amis de la terre des Landes
Assoc-LNE (Limousin Nature Environnement)
Association alerte pesticide
Association bassin d'Arcachon Ecologie
Association bureau APQV
Avis GMHL
CPIE Seignanx Adour
Echo-Hameau situé à Beauregard et Bassac
Elus groupe EELV
FNE



GODS (oiseaux 79)

Groupe forêt du collectif transition périgord noir
--